

Pont Saint Martin

JUILLET - AOÛT
2018

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Dossier p.6

Tranquillité publique : trouvons les solutions ensemble

Balades en canoë-kayak : à la découverte de l'Ognon

Découvrir la faune et la flore à pied, à cheval ou à vélo, quelle chance ! Et à la rame ? Vous y avez pensé ? Destinées aux amoureux de la nature, ces balades en canoë vous proposent de parcourir la rivière l'Ognon jusqu'aux portes du lac du Grand-Lieu. Elles permettent de découvrir dans le calme et la tranquillité de magnifiques paysages (prairies humides, roselières boisées etc.) et une biodiversité remarquable.

À partir du **samedi 7 juillet**, une location de canoës vous sera proposée au 1, rue Maurice Utrillo afin d'explorer nos milieux naturels jusqu'aux portes du Lac. Si le Lac de Grand-Lieu, le plus grand lac naturel de plaine de France, reste interdit à toute navigation pour préserver les espèces et les milieux, l'Ognon nous en offre un très bel aperçu. Des visites guidées et commentées par des acteurs locaux maîtrisant les grands enjeux de biodiversité seront progressivement organisées. Après un départ au pied du pont Utrillo, en vous dirigeant vers l'amont, vous pourrez aussi découvrir notre bourg par voie fluviale jusqu'au pont de chemin de fer restauré, qui traverse la rivière au niveau des Ménanties. Vers l'aval, passé le quai des Romains, vous vous laisserez porter le long du Marais de l'Île et vous croiserez sûrement quelques randonneurs franchissant la rivière à bord du bateau chaine. Puis, après quelques coups de pagaie silencieux, vous vous glisserez jusqu'au port de Tréjet sur la gauche. Vous voilà maintenant aux portes du Lac : la rivière prend une toute autre dimension, il est temps de rebrousser le chemin pour ne pas offenser la tranquillité de vos hôtes. Car hérons, canards siffleurs et autres aigrettes vous accompagneront et peut-être se laisseront observer si vous savez apprécier sans bruit ces instants magiques. N'oubliez jamais que le domaine leur appartient !

Ouverture de la halte nautique

Samedi 7 juillet

10h30 : Accueil des nouveaux Martipontains
12h : Discours officiel
14h : Mise à disposition de canoës, 1/2h par usager
15h : Batuccada,
Randonnée commentée "à la découverte du Marais"

Tout l'après-midi, jeux en bois et animations seront proposés.

+ d'info dans le PSM L'Actu de Juillet-Août



Le mot de... Bernadette Graton

Adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et aux loisirs

Dans le cadre de la mise en eco-tourisme du Lac de Grand Lieu, Pont Saint Martin a fait le choix du slow-tourisme à travers notamment ces balades qui doivent rester une invitation au respect de cet environnement privilégié. La limitation du nombre d'embarcations ; le choix de la période postérieure à la nidification, le respect des autres usages dont la chasse et la pêche sont autant de règles avec lesquelles on ne peut transiger. Un moment de plaisir bien sûr à partager en famille mais surtout de découverte pour mieux comprendre les enjeux de cette biodiversité remarquable. Contemplation et humilité face à cette beauté, cela s'apprend.

Infos pratiques

- Du 7 juillet au 2 septembre
- Du mardi au dimanche de 14h à 18h30
- Tarifs : le canoë (2-3 places) 1h = 8€ ou 2h = 15€, Kayak (1 place) 1h = 5€ ou 2h = 10€
- À partir de 16 ans, enfants de + de 4 ans accompagnés
- Stationnement conseillé place du Marché
- Prolongation des balades chaque week-end de septembre, de 14h à 18h
- Visites guidées les 1^{er} et 22 août sur inscription
- Réservations au 06 24 37 86 17

Suivez l'actu !

- Facebook :** Mairie de Pont Saint Martin
- Instagram :** Mairiepsm
- Site Internet :** www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23
contact@mairie-pontsaintmartin.fr
Tirage : 3 000 exemplaires
Directeur de la publication : Yannick Fétiveau
Relecture : commission communication et vie participative
Création graphique et mise en page : Mairie de Pont Saint Martin
Impression : Le Sillon : 02 40 58 91 24
Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur papier recyclé et en encres végétales.



Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chers Martipontains,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui dans notre nouveau magazine communal intitulé « Pont Saint Martin ». Ce nouveau format plus moderne sera distribué dans vos boîtes aux lettres tous les deux mois. L'occasion de continuer notre communication auprès de tous les Martipontains pour vous informer des travaux et études en cours, des réalisations à venir ainsi que des réflexions à mener sur l'évolution de notre commune.

Réalisé en interne par nos services, ce magazine s'accompagne d'une communication numérique via notamment notre nouveau site internet et notre Facebook ainsi qu'au travers du « Pont Saint Martin L'actu » que vous trouverez chaque mois dans vos commerces.

Dans ce premier magazine, vous pourrez découvrir une invitation aux portes ouvertes de la halte nautique, laquelle va s'installer au cœur du bourg en contrebas du Pont Utrillo, ainsi que le dossier concernant la solidarité citoyenne. Cette réflexion pilotée par le Conseil des Sages, en lien étroit avec vos élus, sera l'occasion de porter collectivement un regard sur nos attentes en matière de préservation de la sécurité et la tranquillité publique. Cette analyse partagée sera menée avec la gendarmerie afin de trouver les meilleurs protections à mettre en oeuvre pour lutter contre les vols et les incivilités. Cette recherche de solutions est déjà engagée au sein de l'association des chefs d'entreprises de la Nivardière comme elle s'engage aussi sur d'autres communes de notre bassin de vie situé autour de la métropole Nantaise. En ce début d'été, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont oeuvré tout au long de cette année scolaire au sein des écoles, des associations et des différents services publics au service des Martipontains. À vous tous, je souhaite un bel été et de bonnes vacances reposantes.

Concernant la vie municipale, l'été sera consacré aux travaux de la rue de Nantes que nous découvrirons en septembre avec son nouveau look et ses aménagements. Cette continuité avec la rue d'Herbauges nous permettra de valoriser l'image de notre bourg et surtout d'offrir davantage de sécurité.

Un été qui sera également riche en animations et en découvertes pour tous les enfants et les jeunes qui nous seront confiés tout au long de l'été. Les équipes du service enfance-jeunesse sont prêtes.

Bon courage à eux et bonnes vacances à tous !

L'actu en bref

Processionnaire du pin

La FDGDON44 organise une campagne de lutte contre les chenilles processionnaires du pin, responsables de réactions allergiques et de dégâts aux arbres. De septembre à fin décembre, la FDGDON interviendra afin de limiter la prolifération. Cette campagne de lutte est biologique (Bacille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Pour bénéficier d'une intervention, inscrivez-vous en mairie avant le 1^{er} septembre. Une fiche précisant le coût du traitement vous sera alors remise.
+ d'infos : 02 40 36 83 03 - www.fgdgon44.fr.



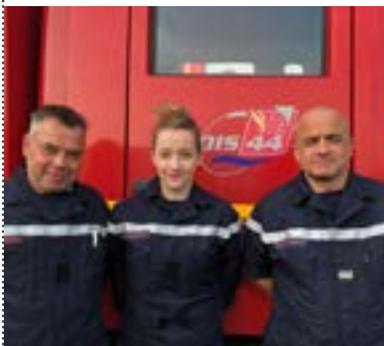
Roger Maran (élu La Chevrolière)
Christian Chiron (élu Pont Saint Martin)

Journée de l'emploi

La journée de l'emploi 2018 aura lieu le **jeudi 15 novembre** à Pont Saint Martin, de 9h à 16h30 en salle Gatien. Organisée avec La Chevrolière, elle a pour but de mettre en relation les demandeurs d'emploi de nos deux communes avec les entreprises en recherche de personnel. Les entreprises souhaitant participer à cette édition doivent contacter la mairie pour retirer un dossier d'inscription.
+ d'infos : 02 40 26 80 23

Sapeur-pompier volontaire : un véritable engagement citoyen

Pont Saint Martin, de par sa situation géographique, est défendue par 3 casernes : Rezé pour le Champsiôme, Vertou pour Viais, et Bouguenais pour le bourg et le reste de la commune. Souhaitant augmenter ses effectifs, cette dernière fait appel aux Martipontains !



Deux Martipontains, Bérénice Huguet et Franck Hermouet, ont déjà franchi le pas et s'investissent au quotidien au service des autres. Ils font partie des 100 sapeur-pompier volontaires que comporte la caserne. « *Il s'agit d'une véritable volonté d'aider les autres*, commente Franck Hermouet. *Nous sommes présents 12h par semaine à la caserne, cela*

laisse du temps libre et permet de concilier vie personnelle, vie professionnelle, et engagement de sapeur-pompier. »

Halte aux préjugés !

Il ne faut pas habiter Bouguenais, il ne faut pas un physique d'athlète, ce n'est pas réservé aux hommes, c'est parfaitement compatible avec une vie de famille et, après 40 ans il est toujours possible de devenir sapeur-pompier volontaire.

Pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez participer à un véritable engagement citoyen, vous souhaitez participer à la sécurité des Martipontains, alors aucune hésitation, devenez sapeur pompier volontaire. Après 2 semaines de stage, vous participerez à des missions de secours d'urgence aux personnes. À l'issue de votre formation initiale vous participerez à des missions de lutte contre l'incendie. Être Sapeur-Pompier volontaire, c'est aussi une passerelle pour devenir sapeur pompier professionnel, accéder à des métiers de la sécurité et une belle carte de visite pour un employeur !

+ d'infos : Lieutenant Deroche au 02 40 32 02 80 – 19 rue Eugène Pottier, 44340 Bouguenais

La caserne de Bouguenais en chiffres

100 sapeurs pompiers dont 2 martipontains
14 femmes
4 sapeurs pompiers professionnels
1288 interventions en 2017
20 % d'accidents de la route
60 % de secours à la personne
12 % incendie
8 % opérations diverses



Le CME en visite à l'Assemblée Nationale

Mercredi 23 mai, les enfants du Conseil Municipal Enfants de Pont Saint Martin se sont joints aux jeunes élus du CME de La Chevrolière pour une visite découverte de l'Assemblée Nationale, à Paris. Ils étaient accompagnés de Yannick Fétiveau, maire, Martine Chabirand, adjointe déléguée à l'éducation, aux activités périscolaires et extrascolaires, à la jeunesse et à la vie sportive, et de quelques membres du Conseil des Sages.

Les enfants ont visité la Galerie des Fêtes, la salle de presse, la salle des Pas Perdus ou encore l'hémicycle et la bibliothèque, en compagnie de M. Yannick Hauray, député de La Chevrolière. Au fil du parcours, diverses questions ont été posées sur le fonctionnement des votes, la prise de parole, ou sur les désaccords lors d'une séance. La députée de Pont Saint Martin, Aude Amadou, est également venue saluer les enfants. Par la suite, après un pique-nique au jardin des Tuileries, les enfants ont poursuivi leur journée en passant par le musée du Quai Branly, puis le pont Alexandre III pour arriver ensuite à la Tour Eiffel.



Le mot de... Nicolas Bertet

Adjoint délégué à la communication, à la vie citoyenne et participative

Il s'agit d'un moment formateur dans la vie citoyenne de nos jeunes Martipontains. En se présentant lors des élections du CME, ils ont démontré une volonté de s'engager au service des autres. Cette visite de l'Assemblée leur a permis de mieux comprendre les rouages de la démocratie. C'est également une façon de remercier les jeunes élus pour leur mandat !

Raid sportif et village ludique

Les conseillers enfants de la commission Loisirs Événementiels ponctuent leur mandat en organisant un raid sportif parents/enfants, le dimanche 16 septembre. Ils vous y attendent nombreux ! Depuis mars, ils ont travaillé sur l'organisation de cette journée : déterminer les lieux les plus pertinents, chercher les animations adaptées au public, réaliser un budget et l'organisation générale de l'après-midi. Ainsi, l'Aire de Loisirs prendra un air de fête puisque différentes animations ouvertes à tous seront proposées par les jeunes élus : structures gonflables, babyfoot, jeux géants, slackline, etc... Pour participer au raid sportif, les équipes devront être constituées d'un adulte et un enfant âgé de 8 ans et + et s'inscrire à leur arrivée entre 13h30 et 14h pour un départ à 14h30. Les participants pourront faire la course à leur rythme, l'objectif est de finir le parcours en ayant pratiqué les différents sports : VTT, tir de précision, course d'orientation, canoë, course à pied.

+ d'infos en mairie au 02 40 26 80 23



Les autres projets

Depuis la validation des projets en conseil municipal enfants, les jeunes élus sont en plein travail. Accompagnés par Nicolas Bertet, les deux commissions sont en train de terminer la préparation de leurs projets. Le groupe « Citoyenneté » planche actuellement sur la mise en place d'une Boîte à Livres et d'une opération solidaire au profit des enfants hospitalisés. Quant au groupe « Loisirs et événementiels », en plus du Raid Sportif, ils ont en projet de réaliser une course geocaching.

Tranquillité publique : Trouvons les solutions ensemble !

Un des sujets confié au Conseil des Sages par les élus est de réfléchir aux moyens de conserver et/ou d'améliorer la tranquillité publique de notre commune, en lien avec les habitants. Pour alimenter nos réflexions, nous avons eu l'opportunité d'un entretien avec Monsieur le Maire, que nous vous relayons, sans oublier de vous faire part de quelques conseils des autorités. Relayeur d'informations, le Conseil des Sages vous propose dans ce dossier une présentation de l'opération Tranquillité Vacances et vous donne quelques conseils avant de partir en vacances.



La parole à Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Le Conseil des Sages : Peut-on considérer Pont Saint Martin comme une commune où la tranquillité publique est assurée et ce calme n'est-il pas qu'apparent ?

Pont Saint Martin est une commune en pleine croissance démographique mais aussi économique avec ses parcs d'activités en forte évolution. Comme toutes les communes suburbaines, jouxtant une grande métropole, les nuisances à la tranquillité publique ont tendance à évoluer et la proximité des grands axes de circulation facilite l'accès de certains groupes mal intentionnés...

Quelles sont les cibles les plus visées par ces groupes ?

En premier lieu, par le matériel qui s'y trouve et par la quiétude nocturne apparente, les locaux industriels et artisanaux sont des cibles privilégiées. Mais les habitations particulières sont elles aussi concernées.

Des moyens de protection peuvent-ils être envisagés ?

Certaines entreprises concernées se sont organisées en association pour prévenir les délits de vols et s'entraider pour être plus vigilantes. L'installation du système de protection privée reste un moyen très dissuasif et efficace.

La vidéo surveillance de ces lieux sensibles fait-elle partie des moyens envisagés ?

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place un contrôle des accès des parcs d'activités par une vidéosurveillance de l'espace public. Sur notre commune, une première mise en place a été réalisée sur Viais. L'expérience sera poursuivie à l'entrée de la zone de la Nivardière en septembre. Bien sûr, pour le domaine privé, c'est à chacune des entreprises de définir sa propre protection aux intrusions par télésurveillance ou vidéosurveillance.

Concernant les habitations particulières, il existe plusieurs systèmes permettant une vigilance accrue. Nous avons évoqué ensemble celui de la "Participation citoyenne" déjà mise en place dans différentes communes du département sous l'égide de la gendarmerie. Qu'en pensez-vous ?

Comme le dit souvent la Gendarmerie, les moyens à disposition ne sont pas extensibles et la présence des gendarmes ne peut pas être permanente. Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité depuis quelques années et permet, de plus, de rapprocher les habitants des quartiers. Une telle solution paraît envisageable. Comme évoqué ensemble, il serait bien de proposer dès cet automne des réunions dans différents quartiers, en présence de la gendarmerie pour évoquer ce concept de vigilance solidaire au sein d'un même quartier.



Le dispositif Participation Citoyenne

Focus, instaurée pour la première fois en 2006, la démarche "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter **une attitude solidaire et vigilante** ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Le maire joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif en proposant des conventions par quartier solidaire.

Les principaux objectifs de la démarche :

- renforcer la tranquillité au cœur des foyers tout en générant des solidarités de voisinage,
- officialiser ou établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, l'élu de quartier et la gendarmerie,
- accroître la réactivité des forces de l'ordre contre les cambriolages ou autres vols de biens.

Opération "tranquillité vacances"

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre foyer ? L'opération "tranquillité vacances" vous permet de demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile pendant votre période d'absence prolongée, même hors vacances scolaires.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie : les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie (soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation) : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi.

+ d'infos : Gendarmerie la plus proche : 1, rue du Pinier, 44830 Bouaye - 02 40 65 41 17

Formulaire disponible sur www.mairie-pontsaintmartin.fr

Formulaire en ligne sur le site de la ville : à remplir et à déposer en main propre à la gendarmerie de Bouaye. Demande à faire 48h avant votre départ.

Vous partez en vacances ? Adoptez les bons réflexes

- N'indiquez pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux.
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation.
- Mettez vos bijoux, objets d'art et de valeur en lieu sûr.

En cas de courte absence

- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres). Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence

- Téléphone : pour éviter de révéler votre absence sur un répondeur téléphonique, transférez la ligne quand c'est possible.
- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins. Ils peuvent éventuellement venir allumer quelques lumières. Une prise de type " minuteur " peut permettre d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Courrier : ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).

Soyez prévoyant – le plus qui fera la différence en cas de problème

- N'inscrivez pas vos coordonnées sur votre trousseau de clés.
- N'hésitez pas à vous équiper de système de sécurité fiable et d'ouverture ainsi que de verrous homologués. Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.
- Répertoirez et photographiez-vous avec vos bijoux, objets d'art et de valeur. Mettez-les en lieu sûr, avec vos chéquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc.).
- Assurez vos biens pour leur valeur auprès de votre assureur. C'est à vous de les évaluer pour fixer le montant de la garantie "vol". Conservez les factures d'achat et/ou de réparation, les certificats de garantie et d'authenticité, les relevés d'expertises, les photos prises.



Que faire en cas de cambriolage ?

Rentrer chez soi et découvrir qu'on a été cambriolé est une épreuve difficile à surmonter, mais il est pourtant indispensable de ne pas perdre son sang-froid et de réagir vite pour qu'il n'ait pas davantage de conséquences. Alors, comment réagir après un cambriolage ?

- Ne toucher à rien
- Contacter son assurance
- Faire réparer et sécuriser sa porte
- Faire opposition sur vos moyens de paiement
- Déposer plainte à la gendarmerie
- Estimer le préjudice
- Recevoir la visite d'un expert
- Récupérer ses objets
- Panser les plaies



Le mot de... André Variot

Membre du Conseil des Sages

Le Conseil des Sages, lors de ses réunions régulières, a mis sur pied un questionnaire qui nous permettra de conforter les objectifs, les limites, les sujets détaillés liés à cette initiative de Participation Citoyenne. Ce questionnaire vous sera présenté lors du prochain numéro de septembre et sera consultable sur le site Internet de la ville.



Le mot de... Joël Buord

Membre du Conseil des Sages

Nous resterons attentifs à vos questionnements et observations que vous pouvez nous formuler par mail à l'adresse conseildessages@mairie-pontsaintmartin.fr ou par écrit en déposant un pli à la Boîte aux Lettres installées en pignon de l'Ancienne Bibliothèque attenante à la Mairie. En attendant la rentrée, le Conseil des Sages vous souhaite un bel été !



Hommage à Pascal Fisson

" Au revoir l'ami,

Nous étions très nombreux le jeudi 26 avril en l'église de la Chevrolière pour dire au revoir à notre ami Pascal Fisson qui a tant donné à l'USP Football pendant plus de trente années.

Président, secrétaire arbitre, dirigeant, et surtout éducateur bénévole, Pascal a occupé toutes les fonctions au sein du club avec humilité et passion. Son discours était si positif auprès des enfants et son sourire tellement bienveillant à l'égard de tous les parents. Tu étais un bâtisseur, un semeur d'espoir, un réconciliateur toujours au service de l'amitié et du projet collectif. Tu vas nous manquer ! Un grand merci pour tout ce que tu as fait pour le club et les jeunes Martipontains. Nous adressons toute notre amitié à Annick, Mathieu et Lorette."

Yannick Fétiqueau, Maire de Pont Saint Martin

Installation d'un point de vente pour le Pain des Champs tout l'été, au rond point des Sencives

Dans le cadre des travaux de restauration de la rue de Nantes visant la revitalisation du centre bourg, l'accès aux commerces sera possible pour les piétons mais beaucoup plus difficile pour les véhicules, compte-tenu de la fermeture du bas de la rue, de la place Bretagne à la rue des Écoles.

Pour soutenir notre commerce de proximité dont une partie de la clientèle est liée au transit, la municipalité a décidé d'installer un petit chalet au rond point des Sencives (entrée du lotissement du Haugard, rue du Pays de Retz) qui sera mis à la disposition de la boulangerie afin de créer un point de vente le long de la déviation.

Nous invitons toute la clientèle du Pain des Champs à rester fidèle à sa boulangerie, comme nous invitons tous les clients des autres commerces et services à continuer de se déplacer vers nos professionnels locaux. Le stationnement sur la place du Marché permet de se rendre à pied, vers les commerces de la rue de Nantes, via le passage sous le porche du bâtiment jouxtant la cure.

Merci à tous pour votre fidélité à vos commerçants.



Portail familles : vos démarches en ligne

Le guichet numérique permet d'effectuer l'ensemble des démarches enfance et jeunesse en ligne : gestion des réservations, des inscriptions, des absences, modification des coordonnées et paiement en ligne. Facile d'accès et intuitif, cet outil offre un gain de temps considérable pour effectuer l'ensemble des démarches liées à la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, les Temps d'Activité Pédagogiques ou encore le service jeunesse. Accessible 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, ce portail famille vous permet de faire vos réservations, de signaler changement de planning, ou encore réaliser une demande d'attestation. Vous pouvez dès à présent retrouver l'accès sur l'onglet rose « Portail Familles » sur la page d'accueil de notre site, à droite des actualités.

+ d'infos : 02 40 26 80 23 ou formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr



Le gaz naturel au tarif réglementé

Il s'agit d'une offre de gaz naturel dont le prix est fixé par les pouvoirs publics. Il peut être souscrit par les particuliers ou professionnels dont la consommation annuelle de gaz ne dépasse pas 30000kWh/an. Le tarif réglementé évolue chaque mois en fonction des coûts d'approvisionnement en gaz naturel. Il inclut également les coûts de transport, stockage, distribution et commercialisation du gaz naturel, ajustés une fois par an via arrêté ministériel. Que comprend une facture de gaz naturel au tarif réglementé ? La part fixe, l'abonnement, dépend de l'usage du gaz (cuisson, eau chaude, chauffage). La part variable est liée à la consommation. Au 1^{er} janvier 2018, pour un client se chauffant au gaz, les taxes représentaient environ 29% de sa facture. Pour un client chauffé au gaz consommant 18MWh/an, la facture annuelle, toutes taxes comprises, était inférieure de - 6,7 % en 2017 par rapport à 2013.

+ d'infos : au 3640 et gaz-tarif-reglemente.fr

L'état civil

NAISSANCES : Rafael RODRIGUES, 26 rue de la Planche au Bouin - Camille CHANSON, 7B rue de la Haugardière

DÉCÈS : Claudine SIMONNOT, Marcelline FIGUREAU, Annick FERRY

MARIAGES : Emilien GUIDONI et Sonia JAOUEN, Thomas ROUSSELIN et Anne TRINQUARD

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soin : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais : 07 67 27 35 25

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistances Sociales Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elu d'astreinte : 06 84 62 30 98

• ENSEMBLE RÉUSSIR PONT SAINT MARTIN •

Nantes Atlantique : quel futur ? Une équation à plusieurs inconnues !

Des premières « pistes » pour le futur Aéroport Nantais ont été dévoilées par voie de presse, samedi dernier 9 juin, à partir d'informations émanant de la DGAC.

Ces informations sont conformes aux travaux menés par la Direction Générale de l'Aviation Civile, les autorités préfectorales et les maires des communes riveraines de Nantes Atlantique. À ce titre, Yannick Fétiveau, notre maire participe à toutes les séances de travail dans le cadre du réaménagement de l'aéroport, notamment au sein de la commission consultative de l'environnement. Si l'aviation civile retient pour l'heure l'allongement de la piste vers le sud afin de permettre une descente plus tardive des avions arrivant par le nord, limitant du même coup la nuisance sonore pour les Nantais, il n'en demeure pas moins que des forces opposées au survol de la ville ne manqueront pas de continuer leur lobbying auprès des différents pouvoirs publics et autorités compétentes en présentant des scénarii déjà maintes fois écartés.

Ne baissons pas la garde ! En effet, la concertation publique qui sera lancée début 2019 sur le ré-aménagement de Nantes-Atlantique permettra à certains de ressortir le scénario de la piste transversale. Il nous faudra donc nous mobiliser, avec d'autres communes comme Bouaye, afin que notre parole soit entendue dans l'intérêt de notre qualité de vie et de l'aménagement de notre territoire.

Dans ce nouveau constat, il serait important que toutes les communes du sud-Loire restent solidaires pour développer une synergie en matière de transports publics. Très concrètement, avec le maintien de Nantes-Atlantique en l'état, nous militons pour le développement d'un TER. La ligne ferrovière ne passe-t-elle pas juste au nord de l'aérogare actuelle ?

• PONT-SAINT-MARTIN AVANCE •

Il faut maintenant adapter l'aéroport mais aussi ses accès

Après l'abandon du transfert de Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes, il faut maintenant adapter l'aéroport actuel. Le « Plan B » qui reste à élaborer, discuter et financer, aura bien du mal à concilier les contraintes environnementales, à éviter d'accroître les nuisances tout en répondant aux nécessités économiques, autant d'éléments qui justifiaient le déplacement.

On ne pourra passer d'une fréquentation annuelle de 5,5 millions de passagers à 9 millions sans des aménagements conséquents. L'Etat étudie l'extension ou la reconstruction de l'aérogare, des parkings, l'amélioration de la desserte par les transports en commun, le renforcement de la protection sonore des habitations et des écoles. On sait que l'allongement de la piste soulèverait l'opposition de nos voisins de Saint-Aignan. Enfin, restons vigilants sur l'hypothèse d'une piste transversale Est-Ouest, qui impacterait fortement notre commune, hypothèse encore présente sur certains plans bien qu'elle soit écartée par toutes les études en raison de son coût et de son impact sur le foncier. Des orientations devraient être annoncées cet été et un processus de concertation est envisagé pour le début de 2019, puis une procédure de déclaration d'utilité publique.

L'adaptation de Nantes Atlantique intéresse fortement les Martipontains non seulement parce que le devenir de la plateforme aéroportuaire les concerne, non seulement parce qu'ils sont nombreux à y travailler, mais aussi parce qu'ils en connaissent les effets en tant que riverains. Un aspect est encore peu traité dans les évolutions à l'étude : celui des déplacements, y compris routiers, qui continueront probablement – et sans doute davantage – de traverser notre territoire.

Cette problématique est évidemment à intégrer à celles des mobilités dans un Sud-Loire par ailleurs en plein développement économique et urbain. La concertation entre les collectivités tarde à s'engager, faute de pilote. Il ne faut pas seulement adapter l'aéroport mais aussi ses accès. Nous continuons à marteler cette actualité auprès des différentes instances.



Halte nautique

Rendez-vous tout l'été
Du mardi au dimanche
de 14h à 18h30
au Pont Utrillo

BALADES EN CANOË

Mairie de Pont Saint Martin

Fermeture estivale : la mairie sera fermée le samedi matin du 14 juillet au 18 août inclus

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires : **le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)